

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 26 NOVEMBRE 2015 à 20 heures

Date de Convocation	: 21 novembre 2015	Nombre de Membres en exercice	: 14
Date d’Affichage	: 21 novembre 2015	Nombre de présents	: 10
		Nombre de votants	: 14

L’an deux mil quinze, le jeudi vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Étaient présents : M. François BOBO, M. Guy PERNAUT, M. Wilfrid PERDU, Mme Françoise ARMANI, M. Christophe GOSSEAU, M. Avelino GOMES, Mme Valérie BRAILLON, M. Florian COUCHET, M. Jean-Michel MYSKO, Mme Françoise BRUNI

Absent(s) excusé(s) et représenté(s):

Mme Isabelle HOUSSET	représentée par	M. Florian COUCHET
M. Arnaud MUSIAL	représenté par	Mme Valérie BRAILLON
M. Michel CARRARA	représenté par	M. Christophe GOSSEAU
Mme Samantha BERTRAND	représentée par	M. Guy PERNAUT

En hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier, une minute de silence est observée.

Il est procédé à l’élection d’un secrétaire de séance prise au sein du Conseil. M. Wilfrid PERDU, à l’unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu’il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 1^{er} octobre 2015.
2. Explication sur l’arrosage de juillet dernier.
3. Loi NOTRe – Projet de fusion de la Communauté de Communes des Vallons d’Anizy avec la Communauté de Communes du Val de l’Ailette dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).
4. CCVA - Schéma de mutualisation.
5. SIDEN SIAN – Projet d’extension aux communes de Morbecque et Steenbecque.
6. Décision Modificative – Action SPL XDEMAT.
7. Affouage – Dérogation règlement affouage, Révision du prix du stère, Gardes civils.
8. Modification de l’arrêté réglementant les feux de jardin dans les propriétés privées.
9. Travaux – Projets 2016.
10. Chemins communaux.
11. Accueil périscolaire.
12. Demande emplacement pizza.
13. Informations :
 - Assainissement Non Collectif.
 - Terrain de boules – Projet appentis.
 - Travaux rue du Marais.
14. Questions Diverses.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2015.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2015.

APPROUVÉ à l’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

2) EXPLICATION SUR L'ARROSAGE DE JUILLET DERNIER.

Monsieur Guy PERNAUT désire intervenir et apporter des précisions concernant l'arrosage des plantations effectué par l'agent communal pendant le mois de juillet dernier.

Il rappelle que l'agent communal avait posé 2 semaines de congés et demandé par la suite, de prolonger ses congés d'une semaine.

Vu la météo et vu que cette demande n'était pas prévue, Monsieur Guy PERNAUT a demandé à l'agent d'arroser une fois, les plantations de la Commune.

Pour la troisième semaine de congés de l'agent, ce dernier a donc posé quatre jours au lieu de cinq, qui lui ont été accordés.

Les autres arrosages ont été effectués à la propre initiative de l'agent.

Monsieur Wilfrid PERDU répond que les congés sont un droit et qu'ils permettent une coupure pour repos.

L'arrosage des plantations, n'étant pas d'une nécessité absolue, il n'est pas normal d'avoir rappelé l'agent.

Il alerte l'assemblée sur le fait que, en cas d'accident, la Commune devrait verser des dommages et intérêts à l'agent.

Il est convenu que, lors de sa prochaine réunion, la commission travaux étudie les différentes manières de palier aux absences de l'agent.

BONNE NOTE EST PRISE.

3) LOI NOTRe – PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLONS D'ANIZY AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'AILETTE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL (SDCI).

L'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a fixé un seuil minimal de population de 15 000 habitants et par dérogation à 10 633 habitants pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de l'Aisne.

Un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été établi par le Préfet de l'Aisne et présenté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015.

Bien que la CCVA soit au-dessus du seuil minimal de population exigée dans le département de l'Aisne, le Préfet propose une fusion effective au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy.

Au cours des différentes réunions organisées à ce sujet, les élus communautaires et les maires ont majoritairement exprimés un refus d'une fusion au 1^{er} janvier 2017 et ont demandé à ce que la Communauté de Communes du Val de l'Ailette leur transmette un projet de délibération actant ce rejet.

Le SDCI ayant été notifié aux communes, le Conseil Municipal dispose d'un délai de deux mois (à partir de la date de notification) pour se prononcer sur le projet, sinon le Préfet considérera que la commune est favorable à une fusion au 1^{er} janvier 2017.

Les Conseillers Municipaux soulignent alors, les différences entre les deux communautés de communes, le manque d'informations concrètes de la part de la Préfecture de l'Aisne sur ce sujet, ainsi que le manque de cohérence géographique.

En cas de refus de cette fusion, ils s'interrogent également, sur la possibilité de se voir proposer, par Monsieur le Préfet, une fusion avec une autre communauté de communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5210-1-1 et suivants,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015,

Considérant que le Préfet de l'Aisne propose la fusion de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette et de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la Communauté de Communes du Val de l'Ailette a une population supérieure au seuil démographique minimum requis dans l'Aisne,

Considérant l'absence de cohérence spatiale entre les deux EPCI,

Considérant les différences de compétences exercées par les deux communautés de Communes,
Considérant les différences en matière de fiscalité,
Considérant le manque d'information sur l'avenir du territoire,

- **D'ÉMETTRE** un avis défavorable sur la proposition de fusion de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette et de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy au 1^{er} janvier 2017, ainsi que sur toutes propositions de fusion avec toutes autres communautés de communes.
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet le retrait de sa proposition de fusion des deux communautés de communes su Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

PROJET de FUSION REFUSÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

4) CCVA – SCHÉMA DE MUTUALISATION.

Lors du Conseil Communautaire du 28 septembre dernier, l'assemblée communautaire a adopté à l'unanimité, le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

Ce schéma a été transmis aux communes membres de la CCVA, afin que les assemblées délibérantes se positionnent. A défaut de réponse, l'avis est considéré comme favorable.

Monsieur le Maire rappelle que les EPCI à fiscalité propre sont tenus de mettre en place un schéma de mutualisation des services, ce qui est la continuité de la politique de montée en puissance des communautés de communes et de la baisse des dotations de l'Etat.

Les orientations du schéma de mutualisation du Val de l'Ailette sont les suivantes :

- Optimiser les ressources humaines du territoire pour faire face au désengagement de l'Etat dans son rôle d'appui aux collectivités locales et garantir une continuité des services publiques par une meilleure organisation
- Rechercher des sources d'économies par une meilleure politique d'achats.

Il se décompose en 3 parties :

1- Le plan d'actions

- Optimiser les ressources humaines du territoire
- L'instruction des autorisations du droit des sols
- L'accueil péri-éducatif
- L'accueil périscolaire

Autres pistes de mutualisations envisageables

- Un service commun de ressources humaines et financier
- Un service commun de secrétaire de mairie
- La mise en place par l'intercommunalité d'une capacité d'appui technique aux communes dans leurs projets
- La mutualisation d'actions de formations obligatoires pour les agents des collectivités
- Rechercher des sources d'économies obligatoires par une meilleure politique d'achats
- Achats de fournitures
- Achats de maintenance et de contrôle
- Achats de prestations
- Mise en commun de moyen
- Reprographie
- Matériel et/ou personnel technique entre communes et/ou EPCI
- Transport de personnes

2- Les modalités de mise en œuvre

Rappel des procédures applicables, et du contexte dans lequel elles s'inscrivent

3- Gouvernance de la mutualisation

Création d'une structure de pilotage de la mutualisation associant les maires et les membres de l'exécutif communautaire, chargé de la mise en œuvre et du suivi du présent schéma de mutualisation

Création d'un groupe de travail technique comprenant les techniciens intercommunaux et communaux, contribution technique au groupe de travail de mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **D'ADOPTER** ce schéma de mutualisation.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

1 voix CONTRE : M. Arnaud MUSIAL

5) SIDEN SIAN – PROJET D'EXTENSION AUX COMMUNES DE MORBECQUE ET STEENBECQUE (NORD).

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Nord, Monsieur le Préfet du Nord a inscrit la proposition d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque, seules membres du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque (SIA).

Le SIDEN SIAN et le SIA, ayant leurs sièges dans le Nord, il appartient au Préfet de ce département de recueillir l'avis des Conseils Municipaux concernés par ce schéma, y compris ceux des collectivités des départements voisins.

A défaut de réponse, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis défavorable sur la proposition d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque, seules membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morbecque et Steenbecque (SIA).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

PROJET d'EXTENSION REFUSÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

7 voix CONTRE : M. François BOBO, M. Wilfrid PERDU, Mme Françoise ARMANI, M. Arnaud MUSIAL, M. Christophe GOSSEAU, M. Michel CARRARA, M. Jean-Michel MYSKO.

2 ABSTENTIONS : M. Florian COUCHET, Mme Françoise BRUNI.

6) DÉCISION MODIFICATIVE : ACTION SPL XDEMAT.

La Commune de Barisis aux Bois adhère à la société SPL XDEMAT (décision du CM du 27/03/2015), permettant ainsi la dématérialisation des actes administratifs et comptables.

Cette adhésion implique l'acquisition d'une action au capital social, au prix de 15.50 €.

Afin de mandater cette dépense, il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,

Vu le projet de décision modificative présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
2152 Installations de Voirie	5 400.00	-15.50	5 384.50
261 Titres de Participation	0.00	15.50	15.50

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

7) AFFOUAGE – DÉROGATION RÈGLEMENT AFFOUAGE 2015-2018, RÉVISION DU PRIX DU STÈRE, GARDES CIVILS.

Dérogation du règlement affouage 2015-2018

Afin de pouvoir mettre en place l'affouage de la bordure près du champ de M. Lautout, la commission coupes de bois a établi un projet de dérogation exceptionnelle au règlement d'affouage 2015-2018.

Considérant la nécessité d'établir une dérogation exceptionnelle au règlement d'affouage 2015-2018, afin de réaliser l'affouage près du champ de Monsieur LAUTOUT,

Vu le projet présenté par les membres de la commission coupes de bois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la dérogation exceptionnelle au règlement d'affouage 2015-2018 comme suit :
« *La Commune pratiquera début août 2016 l'abattage de tous les arbres surplombant le champ de M. Lautout (parcelle 14).
Les bois seront désignés à la peinture bleue pour éviter toute confusion avec le martelage qui sera de couleur différente.
Le débardage devra être effectué le 30 septembre 2016 au plus tard, après contrôle du nombre de stères et paiement.
Les autres dispositions du règlement d'affouage 2015-2018 restent inchangées.* »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

Prix du stère Affouage 2016

La commission coupes de bois souhaite une révision du prix du stère de bois pour l'affouage 2016.

Vu la hausse des cotisations et du coût de l'entretien de la forêt cette année et pour les années à venir (frais de garderie, contribution à l'hectare,...),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

DE PORTER à 10.00€ (dix euros) le prix du stère de bois.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

2 voix CONTRE : M. Arnaud MUSIAL et M. Florian COUCHET

Gardes Civils

Il est précisé qu'il convient de lire : Gardes Privés.

Les deux gardes privés ont exposé, à la commission coupes de bois, réunie le 04 novembre dernier, leurs actions :

- Arrêter tous véhicules à moteur « 4X4, Quad, Moto »,
- Dresser des procès-verbaux qui seront transmis au garde ONF, pour qu'ils soient amendables,
- Surveiller tous dépôts de déchets interdits à l'environnement,
- Effectuer une surveillance du braconnage et de la chasse sur autrui,
- Présence en forêt,
- Contrôle de l'affouage.

Cette démarche est la 3^{ème} action, après la mise en place du règlement d'affouage 2015-2018 et des barrières, menée pour préserver le domaine forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **DE RECOURIR** aux deux gardes privés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

2 voix CONTRE : Mme Françoise ARMANI et M. Arnaud MUSIAL

8) MODIFICATIONS DE L'ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LES FEUX DE JARDIN DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES.

Les déchets verts étant considérés, depuis 2011, comme des déchets ménagers, l'arrêté 09.2009 réglementant les feux de jardin dans les propriétés privées ne répond plus à la réglementation.

Le brûlage des déchets verts est interdit par la loi : ils doivent être revalorisés (compostage,...)

La commission environnement étudie des solutions de remplacement qui seront proposées aux habitants pour le printemps prochain.

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **D'INTERDIRE** tout brûlage sur le domaine public et dans les propriétés privées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3 voix CONTRE : Mme Françoise ARMANI, M. Arnaud MUSIAL, M. Christophe GOSSEAU

9) TRAVAUX – PROJETS 2016.

Monsieur le Maire présente les divers projets de travaux 2016, retenus par les commissions travaux et finances.

Voir Tableaux : Annexes 1 et 2.

Monsieur Florian COUCHET s'étonne de ne pas voir l'installation de chicanes, dans les projets de travaux 2016, comme déjà évoqué précédemment.

Il est convenu que ce projet soit évoqué lors de la prochaine réunion de la commission travaux.

BONNE NOTE EST PRISE.

10) CHEMINS COMMUNAUX.

Il est précisé qu'il convient de lire : Chemins Ruraux.

Lors du précédent conseil municipal, il a été convenu de répertorier et de faire un état des lieux des chemins ruraux de la commune.

MM. Wilfrid PERDU, Christophe GOSSEAU, Florian COUCHET et Jean-Michel MYSKO se proposent de réaliser ce travail et de rendre compte de leurs travaux au conseil municipal.

BONNE NOTE EST PRISE.

11) ACCUEIL PÉRISCOLAIRE.

❖ Réflexion sur une reprise éventuelle de l'accueil périscolaire par la CCVA et sur les projets de travaux à effectuer en relation avec la CCVA.

La fréquentation de l'accueil périscolaire ayant atteint le nombre requis pour un transfert de compétence à la CCVA, il convient de réfléchir à une éventuelle reprise par cette dernière, dès la rentrée scolaire de septembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués par la Communauté de Communes du Val de l'Ailette :

- Engagement régulier de la part des familles : 4.30€(dont 2€ pour l'encadrement et 2.30€ pour le repa\$)
- Demande occasionnelle des familles : 6.75€

Des études vont être effectuées au niveau des travaux à réaliser dans la salle polyvalente ainsi qu'auprès des familles pour avoir leur avis sur cette proposition.–Un questionnaire sera prochainement distribué aux parents d'élèves.

BONNE NOTE EST PRISE.

❖ Organisation.

Vu le nombre actuel d'enfants fréquentant la pause méridienne et vu le manque de respect de la part des familles des délais d'inscription prévus dans le règlement, il convient de modifier ce dernier.

Il est proposé d'établir, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Un engagement mensuel par avance des familles. Le tarif reste inchangé : 2€.
- Les demandes ponctuelles devront être faites 48 heures à l'avance. Le tarif sera de 4€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- **DE MODIFIER** le règlement de l'accueil périscolaire comme suit :
 - *Pour la restauration et la garderie du midi, les inscriptions devront être effectuées mensuellement et à l'avance.*
 - Les inscriptions se feront auprès du secrétariat de Mairie.*
 - Les inscriptions ponctuelles seront acceptées 48 heures à l'avance.*
 - Les absences seront automatiquement facturées, sauf sur présentation d'un certificat médical.*
 - *Les tarifs de la pause méridienne :*
 - Engagement mensuel : 2€*
 - Demande ponctuelle : 4€*
 - Les autres dispositions du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire reste inchangées.*

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

1 ABSTENTION : M. Arnaud MUSIAL

❖ Désignation d'un référent

Lors de sa dernière réunion, la commission scolaire demande à ce que soit nommé un référent en charge de l'accueil périscolaire, qui sera un lien entre le personnel, les familles et la mairie.

M. Florian COUCHET se propose d'être ce référent.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

12) DEMANDE EMPLACEMENT PIZZA.

La société Youpi'Pizza (Bertaucourt-Epourdon) demande à la commune une autorisation de stationnement, pour son camion, tous les mercredis de 17h à 22h, sur la place de la Mairie, afin d'y exercer son activité de vente de pizzas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la société YOUPI'PIZZA à stationner son camion, tous les mercredis, de 17 h à 22 h, afin d'y exercer son activité de vente de pizza, sous condition d'être autonome et de rendre les lieux propres.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

13) INFORMATIONS.

Assainissement Non Collectif

Les devis, concernant l'étude de sol, ont été distribués à chaque personne intéressée par le projet.

Il convient de les envoyer à la CCVA, accompagnés de la lettre d'intention et des justificatifs demandés.

Terrain de boules – Projet Appentis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au projet d'appentis remis par le Président de l'association Pétanque de Barisis, il convient de déposer une demande préalable de travaux.

Travaux rue du Marais

Monsieur le Maire informe que le relevé topographique a été effectué et qu'il a relancé l'ADICA quant à l'avancée du dossier.

BONNE NOTE EST PRISE.

14) QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Arnaud MUSIAL rappelle que la rue d'Enneval est très dangereuse et qu'il serait nécessaire d'instaurer un sens unique.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour des prochaines réunions de la commission travaux et du conseil municipal.

Monsieur Wilfrid PERDU informe l'assemblée, que suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, il est proposé au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents et au syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Oise moyenne et de ses affluents de fusionner.

Monsieur Wilfrid PERDU demande que soient nommés les référents du protocole vigilance citoyenne.

Monsieur Wilfrid PERDU rappelle que le local rue du Moutier est toujours vide et que cela représente une perte financière pour la commune.

Monsieur Guy PERNAUT informe l'assemblée que le niveau du fossé, situé au Hameau de Montauban, est de nouveau élevé.

Suite au passage d'un technicien de Véolia, il a été constaté que seule la mise en place d'un autre drain au-dessus de l'existant pourrait réguler la montée de l'eau.

Cette solution sera examinée lors de la prochaine réunion de la commission travaux.

Monsieur le Maire informe que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 15 janvier 2016.

Madame Françoise ARMANI demande la parole.

Ce jour j'ai pris la décision de démissionner des commissions suivantes :

- *La commission des affaires scolaires et jeunesse*
- *Commission des fêtes – cérémonies – Affaires culturelles et sportives*
- *Commission du bulletin municipal et du site internet*
- *De l'U.S.E.D.A.*
- *Du C.C.A.S pour ce dernier à partir du 1er janvier 2016.*

POUR LES MOTIFS SUI VANTS, qui n'ont aucune connotation rancunière et haineuse comme certains pourraient le croire. Je ne suis pas habitée par ces sentiments, ils ne font pas partie de ma culture, mais par contre j'ai de la colère :

Le 17 janvier dernier, à grands renforts de batteries journalistiques, le 2^{ème} adjoint a démissionné de son mandat (il avait certainement des raisons...), mais l'équipe municipale qui n'y était pour rien a été mise devant le fait accompli recevant ainsi son premier coup derrière la tête.

Depuis cette date, nous sommes harcelés par ce dernier, sous forme de mails, de courrier adressé à chacun de nous par voie postale et lors de nos différentes réunions par ses excès d'autorité tous étayés par des textes de loi, à croire que notre municipalité serait devenue une annexe de la Gendarmerie Nationale. Toutefois, je tiens à préciser que je n'ai rien contre cette dernière qui lorsqu'elle travaille dans le contexte qui lui est dévolu est très honorable. Mais les municipalités n'ont pas la même vocation et le droit de débattre dans cette assemblée est son rôle premier.

Or, depuis le début de cette année, vu le climat délétère qui règne dans cette assemblée, nous avons du mal à construire nos actions dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par la population de Barisis. (Bien que ce soir la séance a été relativement calme).

Certes nous ne sommes pas parfaits les uns et les autres, sinon nous ne serions pas des humains mais chaque élu compte pour une voix et a le droit de s'exprimer en son âme et conscience, sans

s'entendre dire qu'il fait «de la politique à la papa) et que ce temps est révolu» ou parce qu'il est d'accord avec une autre personne qui fait partie de tel ou tel clan.

Pour ma part, j'ai été élue par les citoyens de Barisis et je n'ai donc à travailler que pour eux et donc, je rends compte à la mairie des actions que je mène et si chacun en faisait de même les choses se normaliseraient peut-être.

Le personnel n'a pas à être mêlé aux différends de l'équipe municipale, nous devons régler les sujets du Personnel avec ce dernier, et les nôtres entre nous, et ce, sans accusations non fondées comme ces temps derniers et sans manquer de respect aux personnes à qui l'on s'adresse. Accusations qui étaient soit disant " de l'humour " ou bien "dont il n'en a rien à faire puisque le problème est réglé".

Notre équipe a été construite dans la continuité de l'équipe précédente. Aussi dire que cette dernière n'a rien fait pendant son mandat, serait une insulte envers les Barisiens qui ont élu notre liste dans sa totalité.

Cette personne, qui se reconnaîtra, fait des récriminations aux uns et autres mais nie ce qu'il a dit ou voté, voir a appelé à voter les élus municipaux contre le maintien de certaines institutions alors qu'il reproche aux autres le contraire de ses faits et gestes. L'honnêteté est la première des vertus recherchée aujourd'hui par les concitoyens de notre pays.

Vu qu'il me reproche de ne rien faire, autant ne pas occuper une place sur le papier alors que je ne la mérite pas dans les faits. Je ne suis pas indispensable, il y en a paraît-il plein les cimetières et j'espère y arriver le plus tard possible.

Il est certain que je reste au Conseil Municipal et que je ne change rien à ma liberté d'expression, qu'elle plaise ou non.

Maintenant, je vais vivre sans me poser la question : que va-t-il encore se passer.

Mon sommeil sera moins pollué et ma santé n'en sera que meilleure.

Je ne regrette pas l'expérience vécue de 2008 à 2014, je garde un très bon souvenir des élus de cette époque. Il en est de même pour les autres élus de notre liste actuelle.

Ma devise n'est pas : « pour la Patrie, l'honneur et le droit » car je suis pour la paix.

Ma devise est celle qui est inscrite aux frontons des Mairies :

LIBERTE, EGALITE et plus que jamais FRATERNITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.10 minutes.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Guy PERNAUT,

Wilfrid PERDU,

Françoise ARMANI,

Isabelle HOUSSET,

Arnaud MUSIAL,

Représentée par F.COUCHE

Représenté par V. BRAILLON

Christophe GOSSEAU,

Avelino GOMES,

Michel CARRARA,
Représenté par C. GOSSEAU

Valérie BRAILLON,

Samantha BERTRAND,
Représenté par G. PERNAUT

Florian COUCHE,

Jean-Michel MYSKO,

Françoise BRUNI,

Annexe 1

Type de travaux	HT	TTC	Subvention O/N/?	Fonct/ Invest F/I	Observations
Projets retenus pour 2016					
Panneaux voisins vigilents	306,60 €	367,92 €	DETR ?	I	
Toiture rue du Moutiers + Isolation+VMC	20 700,34 €	23 738,56 €	CDDL+SPEE	I	
Logement Mairie Isolation + VMC	10 510,00 €	11 088,05 €	CDDL+SPEE	I	
Mairie Isolation combles	4 306,00 €	5 167,20 €	CDDL+SPEE	I	
Maternelle clôture sur rue (avant travaux voirie)				F	A inclure dans les travaux rue du Marais
Assainissement Mairie Primaire			AESN	I	Etude de sol
Assainissement Maternelle			AESN	I	Etude de sol
Assainissement Salle polyvalente			AESN	I	Etude de sol
Assainissement Logement rtue du Moutier			AESN	I	Etude de sol
Périscolaire Salle polyvalente placard	2 494,57 €	2 993,48 €		I	attente avis CCVA
Périscolaire Salle polyvalente mise normes électricité				I	attente avis CCVA puis demande de devis
Passages piétons + MO				F + Tx en Régie	Panneau= 84,25TTC - Peinture 25kg Axion Brazilia 112,50HT - Reste à déterminer les emplacements
Ad'Ap Diagnostic + Cerfa	1 798,00 €	2 157,60 €		F	obligatoire au titre de la loi
Ad'Ap Constitution dossier demande d'approba	630,00 €	756,00 €		F	obligatoire au titre de la loi
Atelier achat petit matériel	2 000,00 €			I	
Stade VMC				F + Tx en Régie	
Conteneur verre dalle rue Amigny Rouy				I si réalisée par entreprise sinon F + Travaux en Régie	
Conteneur verre dalle rue du Marais				I si réalisée par entreprise sinon F + Travaux en Régie	
Jardin du souvenir				I	Demander un devis
Drainage rue de Grémont				F + Tx en Régie	Voir si l'entreprise retenue pour le chantier rue du Marais ne pourrait pas faire au moindre coût
Clôture Anne-Marie Bauer / Ana Gomes				F	Demander un devis - environ 15m de clôture coût partager avec Mme Bauer

Annexe 2

Type de travaux	HT	TTC	Subvention O/N/?	Fonct/ Invest F/I	Observations
Projets à l'étude ou peu onéreux					
Bancs	500,00 €			F	
Ligne électrique 20A sous porche Mairie et Ecole				I	voir si possibilité d'utiliser le boîtier forains
Nettoyage forêt (dépôts sauvages)				F	Location benne=50HT- 3,40HT/km - enfouissement=66HT/t (tarif CCVA) professionnel à rechercher pour enlever les tôles amiantées
Vestiges de la première guerre				F	Ce projet va être étudié par des volontaires avec possibilité de participer à l'appel à projet tourisme de la CCVA

Autres projets non retenus pour 2016					
Aménagement extérieur salle polyvalente	9 394,75 €	11 273,70 €		I	Etudier la possibilité de récupérer la clôture du tennis
Rénovation salle du Conseil	6 112,00 €	7 334,40 €		F	
Mairie isolation phonique	3 425,20 €	4 110,24 €		I	
Salle polyvalente isolation phonique	5 944,20 €	7 133,04 €		I	
Forêt plantations	2 000,00 €			I	Prévu en 2017
Rue Enleval FDS	36 632,30 €	43 958,76 €		F et I	réfection=7238TTC - Enrobé=29394,30TTC - Attente décision du Conseil Départemental